



JOP 2024



LE BLOC SYNDICAL ENTENDU !

**LES ANNONCES DU MINISTRE SUITE À
L'ACTION DU JEUDI NOIR DU BLOC !**



JEUDI NOIR

- PRIME VERSÉE AUX AGENTS IMPLIQUÉS SUR LES JOP :

- **1000 EUR** pour tous les agents du MI ayant limité leur période de congés pendant les JOP
- **1600 EUR** pour tous les agents du MI affectés dans un département qui accueille une épreuve olympique, pour les effectifs déplacés durablement en renfort et pour les CRS
- **1900 EUR** pour les agents affectés dans les services territoriaux de police d'IDF et de la PP (sauf directions administratives) et pour la PAF de PARIS

- COMPTE ÉPARGNE TEMPS DÉPLAFONNÉ (10 JOURS SUPPLÉMENTAIRES)

- INDEMNITÉ POUR ABSENCE MISSIONNELLE DE 50 EUR PAR NUIT (À PARTIR DE 4 NUITS DÉCOUCHÉES)

- COMPTEUR SPÉCIFIQUE JO ET PAIEMENT DES HS À 100% (DÉPLAFONNÉES ET DÉFISCALISÉES)

- PRIORITÉ D'ACCEUIL DES ENFANTS DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PENDANT LA PÉRIODE DES JOP

- DOUBLEMENT DES CHÈQUES "CESU GARDE D'ENFANTS"

- ISS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES AVEC COMPENSATION DU RETARD INTÉGRALEMENT COMPENSÉ

- PRIME DE VOIE PUBLIQUE POUR 40000 POLICIERS

- EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX CYCLES HORAIRES POUR L'INVESTIGATION (SEMAINE DE 4 JOURS)

PAS D'IMPLICATION SANS RECONNAISSANCE !

Les bureaux nationaux
le 30-01-2024